



Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/SB/DA

DECISION N° 98/212

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de l'Amicale Yerroise des Anciens Combattants

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

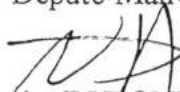
CONSIDERANT que l'Amicale Yerroise des Anciens Combattants a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C)

DECIDE

DE signer avec l'Amicale Yerroise des Anciens Combattants représentée par Monsieur Gilbert BOLLE la convention afférente à la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit pour la première fois pour l'année 1998.

Fait à Yerres, le 30 septembre 1998

Le Député-Maire


Nicolas DUPONT-AIGNAN

